



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Information importante	*** Cette fiche de données de sécurité est autorisée pour utilisation que par HP pour les produits HP Original. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires par HP. ***	
Identificateur de produit	CH665 Series	
Autres moyens d'identification		
Synonymes	HP XP222 Black Scitex Ink	
Usage recommandé	Impression jet d'encre	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	HP Canada Co. 5150 Spectrum Way, Floor 6 Mississauga, Ontario , Canada L4W 5G1	
Téléphone	888-206-0291	
HP Inc. Ligne d'appel santé humaine		
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-457-4209	
(Ligne directe)	1-760-710-0048	
HP Inc. Ligne d'appel soins client		
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-474-6836	
(Ligne directe)	1-208-323-2551	
E-mail:	hpcustomer.inquiries@hp.com	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	1-760-710-0048	
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction (fertilité, le fœtus)	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (foie, le système respiratoire)
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie , le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Recueillir le produit répandu. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA. Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acrylate de 2-phénoxyéthyle		48145-04-6	15-40
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one		2235-00-9	10-30
Acrylate de dodécyle		2156-97-0	10-30
2-[[[3-hydroxy-2,2-bis[[[1-oxoallyl]oxy]methyl]propoxy]methyl]-2-[[[1-oxoallyl]oxy]methyl]-1,3-propandiyldiacrylat		60506-81-2	5-10
2-isopropyl-9H-thioxanthen-9-one		5495-84-1	1-5
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one		71868-10-5	1-5
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine		75980-60-8	1-5
Propoxylated Neopentyl Glycol Diacrylate		84170-74-1	1-5

Remarques sur la composition Les composants de ce produit ont été évalués selon les risques de dangers des réglementations canadiennes visant les produits dangereux (HPR).
Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. En cas de persistance des symptômes, obtenir une assistance médicale.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si les irritations persistent, obtenir une assistance médicale.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si les irritations persistent, obtenir une assistance médicale.

Ingestion	Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Non disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2). L'eau peut être inefficace.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Sans objet.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Non disponible.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éviter le déversement dans les collecteurs d'eaux pluviales ou dans les fossés conduisant aux voies d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Non disponible.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Ne pas stocker sous un rayonnement solaire direct. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Il est conseillé de transporter et d'entreposer le produit dans des conteneurs opaques en polyéthylène haute densité (PEHD).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Non disponible.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil.
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
Protection respiratoire	Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Dangers thermiques	Non disponible.
Considérations d'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Noir.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Non disponible.

pH 6.8 - 7.2 pH-mètre Melter Toledo. Température 25 °C

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair > 93.3 °C (> 200.0 °F) Coupelle fermée Méthode EPA 1020

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité 13.5 - 14.5 cP Viscosimètre Brookfield ($\pm 0,5$) Température 45 °C. Rouleau # 18 (S18) RPM 100. Prévoir approximativement 10 minutes pour faire la lecture.

Autres informations Consultez la Section 15 pour plus de données règlementaires ou d'informations COV.

COV 27.2 g/l Méthode 24/ASTM D403-93

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Non disponible.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales de stockage.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur.

Conditions à éviter Exposition au soleil.

Matériaux incompatibles Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. les métaux alcalins

Produits de décomposition dangereux Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation L'inhalation peut causer une légère irritation aux voies respiratoires.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition au produit.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one (CAS 2235-00-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	1700 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 1.6 mg/l
Orale		
DL50	Rat	1114 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie, le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

12. Données écologiques

Toxicité aquatique Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

Écotoxicité

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acrylate de 2-phénoxyéthyle (CAS 48145-04-6)		
<i>Aiguë</i>		
CE10	Desmodesmus subcapitatus	0.71 mg/l, 72 h (DIN38412 L 9)
CE50	Desmodesmus subcapitatus	4.44 mg/l, 72 h (DIN38412 L 9)
CL50	Leuciscus idus	10 mg/l, 96 h (DIN38 412)

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
	NOEC (concentration sans effet observé)	Desmodesmus subcapitatus	0.71 mg/l, 72 h (DIN38412 L 9)
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	1.21 mg/l, 48 h (Directive CE 79/831/CEE, Annexe V , Part C)
Acrylate de dodécyle (CAS 2156-97-0)			
<i>Aiguë</i>			
	CL50	Leuciscus idus	460 mg/l, 96 h (DIN38 412, part L 15, 1982)
	ErC50	Pseudokirchneriella subcapitata	> 0.274 µg/L, 72 h (OCDE 201)
	NOEC (concentration sans effet observé)	Leuciscus idus	215 mg/l, 96 h (DIN38 412, part L 15, 1982)
<i>Chronique</i>			
	LOEC (concentration avec effet mineur observé)	Daphnia magna	> 0.25 µg/L, 21 d (OCDE 211)
Aquatique			
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	0.25 µg/L, 21 d (OCDE 211)
Poisson	LOEC (concentration avec effet mineur observé)	Danio rerio	> 1 µg/L, 36 d (OCDE 210)
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (CAS 75980-60-8)			
<i>Aiguë</i>			
	CE10	Pseudokirchneriella subcapitata	1.56 mg/l, 72 h (OCDE 201)
	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata	> 2.01 mg/l, 72 h (OCDE 201)
	CL50	Cyprinus carpio	1.4 mg/l, 96 h (OCDE 203)
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	3.53 mg/l, 48 h (OCDE 202)
Propoxylated Neopentyl Glycol Diacrylate (CAS 84170-74-1)			
<i>Aiguë</i>			
	CE10	Pseudokirchneriella subcapitata	2.3 mg/l, 72 h (OCDE 201)
	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata	11 mg/l, 72 h (OCDE 201)
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	37 mg/l, 48 h (OCDE 202)
Poisson	CL50	Danio rerio	2.7 mg/l, 96 h (OCDE 203)
Persistance et dégradation	Non disponible.		
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.		
Facteur de bioconcentration	2.34, (EPA Epiwin (v.4.11))		
Acrylate de dodécyle			

Facteur de bioconcentration

Oxyde de diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine

72, (JIS K 0102-1986, 71 - Kanpogyo No .S, Yakuhatu No .
615, 49-Kikyoku No . 392, MITI/MHW Chemical Substance
Control Law, Japan)**Mobilité dans le sol** Non disponible.**Autres effets nocifs** Non disponible.

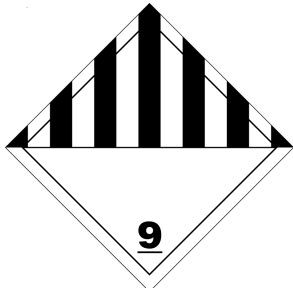
13. Données sur l'élimination**Instructions pour l'élimination** Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau.
Ne pas laisser la substance
s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau.
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales,
nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.
S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé
approprié.**Déchets des résidus / produits
non utilisés** Non disponible.**Emballages contaminés** Non disponible.

14. Informations relatives au transport**DOT**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Informations supplémentaires La classification DOT s'applique seulement aux expéditions aux États-Unis et à Porto Rico.**DOT****IATA****Numéro ONU** UN3082**Désignation officielle de
transport de l'ONU** Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates, Propiophenone
derivative)**Classe de danger relative au transport****Classe** 9**Danger subsidiaire** -**Groupe d'emballage** III**Dangers environnementaux** Oui**Précautions spéciales pour
l'utilisateur** Non disponible.**Information supplémentaire** Lors de l'expédition d'un emballage interne ≤ 5L, la Provision spéciale A197 peut s'appliquer.**IATA****IMDG****Numéro ONU** UN3082**Désignation officielle de
transport de l'ONU** Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates, Propiophenone
derivative), POLLUANT MARIN**Classe de danger relative au transport****Classe** 9**Danger subsidiaire** -**Groupe d'emballage** III**Classe de danger relative au transport****Polluant marin** Oui**EmS** F-A, S-F**Précautions spéciales pour
l'utilisateur** Non disponible.**Information supplémentaire** Lors de l'expédition de contenants ≤ 5L, IMDG 2.10.2.7 peut s'appliquer.**IMDG****ADR****Numéro ONU** UN3082**Désignation officielle de
transport de l'ONU** Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates, Propiophenone
derivative)**Classe de danger relative au transport****Classe** 9**Danger subsidiaire** -**No. de danger (ADR)** Non disponible.

Code de restriction en tunnels	Non disponible.
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.
Information supplémentaire ADR	Lors de l'expédition de contenants ≤ 5L, ADR 375 peut s'appliquer.
ADR; IATA; IMDG	



Polluant marin



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Autres informations

Contenu COV (moins d'eau, moins de composants exempts) = 27.20 g/L (spécification pour les États-Unis, ne concerne pas les émissions) US EPA Method 24

16. Autres informations

Date de publication	13-Avr-2018
Date de la révision	23-Avr-2021
Version n°	03
Autres informations	Cette FDS a été préparée conformément aux Réglementations régissant les Produits Contrôlés au Canada.

Avis de non-responsabilité Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité sert à transmettre de l'information sur les encres HP (toners) incluses dans les fournitures HP Original Ink (toner). Si notre fiche de données de sécurité vous a été transmise avec une fourniture de rechange, remise à neuf, compatible ou non-HP Original, prenez note que l'information contenue dans ce document n'est aucunement prévue pour transmettre de l'information sur ces produits et d'importantes différences peuvent exister entre l'information contenue dans ce document et celle de l'information de sécurité fournie avec le produit que vous avez acheté. Veuillez communiquer avec le marchand des fournitures de rechange, remise à neuf ou compatible pour obtenir l'information qui s'applique, y compris des renseignements sur l'équipement de protection individuelle, les dangers d'exposition et des conseils sur la manipulation sécuritaire du produit. HP n'accepte aucune fourniture de rechange, remise à neuf ou compatible dans le cadre de ses programmes de recyclage.

Informations relatives à la révision

1. Identification du produit et de l'entreprise : Centre anti-poison de l'UE
3. Composition / Information sur les Ingrédients : Dispositions dérogatoires en matière de divulgation

Explication des abréviations

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code des règlements fédéraux
COC	Cleveland coupelle ouverte
DOT	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Centre international pour la recherche sur le cancer
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NTP	Programme national de toxicologie
OSHA	Administration de Santé et de Sécurité du Métier
PEL (limite d'exposition admissible)	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
RCRA	Conservation de ressource et acte de rétablissement
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Threshold Limit Value (seuil admissible d'exposition)
TSCA	Loi de commande de substances toxiques
COV	Composés Organiques Volatils